



travailler 8heures mais n'être payer que 4heures

Par **anat**, le **12/03/2010** à **18:22**

bonjour

l'entreprise de mon beau frère est actuellement en redressement judiciaire

mon beau frère continue a travailler mais le patron leur a dit qu'il devait travaillé 8heures mais qu'il ne serait payé que 4heures pour pouvoir payer les fournisseurs.

Le patron a t'il le droit de faire ceci?

je vous remercie d'avance de votre réponse en espérant que j'ai été claire dans ma question

Par **miyako**, le **12/03/2010** à **23:46**

Bonsoir ,

Si vous travaillez 8 heures vous devez être payé 8 heures.

Ce que veut faire votre patron est illégal.

Amicalement vôtre

suji Kenzo

Par **anat**, le **13/03/2010** à **10:36**

je vous remercie de m'avoir répondu aussi rapidement je me douter un peu que son patron n'avait pas le droit mas n'étant pas juriste on ne sait pas tout je fais part de votre réponse a mon beau frère merci encore